

# Dopage : chasse impitoyable

La Communauté française se voit doter d'un pouvoir d'enquête pour traquer la triche

**La lutte contre le dopage ne fait pas relâche avec le nouveau ministre des Sports, René Collin. Bien au contraire. Et tout le monde est concerné, du sportif d'élite au sportif « du dimanche ». Un nouveau décret précise la réglementation.**

Quatre contrôles antidopage positifs sur 10 en bodybuilding ! C'est le chiffre le plus impressionnant parmi les premiers résultats enregistrés en 2014. Sur les 181 contrôles réalisés au total hors compétition par la Fédération Wallonie-Bruxelles, 6 étaient positifs, soit 3,31 %. Pour les contrôles lors de compétitions, (504 tests), 26 cas étaient positifs. Moyenne : 5,16 % avec des disciplines plus touchées, comme la boxe (20 % de cas positifs !) et le judo.

« Ça reste beaucoup », commente le ministre des Sports de la Fédération, René Collin (cdH). C'est en effet beaucoup alors que le dopage ne cessait de reculer ces dernières années : 1,83 % de cas positifs, sur les 1.259 contrôles organisés en 2013, soit 75 % de moins qu'en 2004.

Mais le dopage est un éternel combat et le ministre, qui a présenté un tout nouveau décret (approuvé ce mercredi par le gouvernement), entend bien le mener avec force. Il nous parle de ce nouveau texte.

## TOUS CONTRÔLÉS

Tout d'abord, il faut savoir que tout le monde peut être contrôlé. « Tous les sportifs sont susceptibles de l'être », dit René Collin. « Professionnels ou amateurs. Selon la répartition suivante : 70 % des contrôles visent les professionnels, 30 % les amateurs. »

Autrement dit, à côté des sportifs de haut niveau, athlètes, cyclistes, joueurs de tennis... le joueur de foot d'une division provinciale, l'amateur qui fait du fitness est

## LES PREMIERS RÉSULTATS DES CONTRÔLES 2014 INTERPELLENT

susceptible d'être contrôlé... et sanctionné (250 euros lors d'une première infraction).

### NOUVEAUTÉS

Concernant plus particulièrement les élites, une des nouveautés concerne l'encadrement. « Il s'agit de l'association interdite », explique M. Collin. « Le code proscrit la collaboration entre un sportif et un membre de son personnel d'encadrement lorsque ce dernier a fait l'objet d'une suspension ou d'une condamnation pour dopage. Autre nouveauté : la période de référence pour les constats de manquement aux obligations de localisation (whereabouts) est raccourcie à 12 mois, au lieu de 18 mois. »

Voilà qui va dans le sens d'une plus grande sévérité. À l'inverse, des droits sont concédés aux athlètes. Par exemple, l'absence de faute significative (le sportif présente des traces de produits interdits mais leur prise a été involontaire) peut faire bénéficier le sportif d'une réduction de la période de suspension.

À l'avenir, l'athlète ne devra plus prouver qu'il est innocent, en cas de suspicion, mais ce sont, les autorités qui devront apporter la preuve de son infraction. Le décret

reprend aussi les moyens de défense des sportifs, qui n'y figureraient pas jusqu'à présent : « Demande d'un échantillon B, droit de recours », par exemple.

Citons encore l'introduction du passeport biologique dans le décret. Un décret très important qui marque aussi la volonté de faire la chasse à ce fléau qui touche tout le monde. ■

BENOÎT JACQUEMART

## CAMPAGNE

### Les jeunes aussi

Le dopage concerne tout le monde, y compris les plus jeunes. Sur les 907 contrôles organisés depuis le début de l'année, 78 ont concerné la tranche des 12-17 ans, dont 22 en cyclisme et 15 en natation. Autant prendre le mal à la racine.

Mais même en dehors du sport pratiqué au sein de clubs ou de grandes fédérations, les jeunes ne sont pas à l'abri d'un contrôle positif, parfois pour des raisons qu'ils ignoreraient. Par exemple, un contrôle positif au cannabis, qui figure dans la liste des produits interdits.

### Campagne au printemps 2015

« Je vais faire une campagne de sensibilisation au dopage ciblée sur les jeunes », nous révèle René Collin. « Nous ferons ça au printemps. Il y aura aussi un focus sur l'alcool et l'alimentation. L'alcool est un réel problème pour des jeunes sportifs qui ne mesurent pas les dangers de l'absorption d'alcool le vendredi ou le samedi soir indépendamment de leurs performances sportives du week-end. La campagne sera là, pour rappeler que le dopage est dangereux pour la santé et l'intégrité physique, et l'alcool aussi. Nous ferons ça via les fédérations, les écoles. » ■